

## 2 Politique

## Présidentielle 2016

## Quinze partis de l'opposition en soutien à Ali Bongo Ondimba

SM

Libreville/Gabon

L'AMPHITHEATRE de l'Ecole nationale supérieure de l'enseignement technique (ENSET) a prêté son cadre, samedi, à la signature de la "Convention républicaine de soutien au candidat Ali Bongo Ondimba" (CRESCABO).

Ce sont au total quinze partis politiques de l'opposition qui se sont alliés pour apporter leur soutien à la candidature du président de la République pour la prochaine élection présidentielle. Parmi lesquels, la Force patriotique unies



Photo : SM

Ils devront désormais combattre pour la victoire d'Ali Bongo Ondimba.

(FPU), l'Union démocratique sociale (UDS), le Front d'égalité républicaine (FER), la Cause commune pour le développement du Gabon (CCDG), le Front démocratique et culturel

(FDC), l'Association pour le socialisme au Gabon (APSG), le Parti social unifié (PSU), le Rassemblement des Gabonais pour l'unité et la paix (RGUP), le Rassemblement pour la so-

lidarité nationale (RSN), le Parti national gabonais (PNG), l'Union pour le progrès national (UPN), le Rassemblement des démocrates (RDD), le Mouvement démocratique

pour la justice sociale (MDJS), l'Union gabonaise démocratique (UGD) et le Parti national écologique Gabon vert (PNE-GV).

Tour à tour, les différents présidents desdits partis ont prononcé leur motion de soutien à l'endroit de leur « champion » représenté pour la circonstance, par un de ses collaborateurs, Samuel Ngoua-Ngou.

Le porte-parole des signataires de cette convention a décliné les motivations de cet accord : « C'est par rapport à l'offre politique que le chef de l'Etat nous a faite à travers le Plan stratégique Gabon émergent que nous avons décidé d'aller à la prochaine élection à ses côtés. Ce qu'il nous propose est une vi-

sion pour le développement de notre pays et nous en avons pris conscience. Le développement c'est de remplir des critères tels que les infrastructures de base, une économie viable. Le président s'attelle à le faire en nous proposant, aujourd'hui, une économie qui crée la richesse, qui transforme les matières premières. Nous sommes convaincus qu'il est l'homme de la situation ».

C'est ici un acte que l'on pourrait qualifier de républicain, dans la mesure où, selon les dires de ces membres de l'opposition, il n'est pas question de rallier le Parti démocratique gabonais, encore moins la majorité républicaine et sociale pour l'émergence.

## Conférence de presse de l'avocate du président de la République

## Me Claude Dumont-Beghi : « Onaïda Maïsha Bongo Ondimba demandait que lui soit attribués la somme de 65 milliards de francs et quatre titres fonciers bien situés à Libreville »

J. O.

Libreville/Gabon

**MAITRE** Claude Dumont-Beghi, l'avocate du chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, a animé, récemment, une conférence de presse à Paris en France. A l'ordre du jour de cette sortie médiatique, les conclusions de l'affaire qui opposait son client à sa sœur cadette, Onaïda Maïsha Bongo Ondimba sur la succession d'Omar Bongo Ondimba. Occasion pour elle de faire des révélations troublantes sur la trame de ce qu'elle a qualifié de « délire médiatico-politicien ». Tout comme, elle a menacé de porter plainte pour diffamation si cette « fiction » sur la filiation du président de la République était encore évoquée. Estimant que toutes les voies de recours ayant été épuisées, elle prendra toutes « les dispositions nécessaires pour faire stopper ce délire médiatico-politicien ».

Ainsi, à travers un exposé clair, l'avocate au barreau de Paris a argumenté avec force et détails. A l'en croire, tout serait parti de la lettre adressée par Onaïda Maïsha Bongo Ondimba, par le biais de son conseil français, dans le cadre de la succession du défunt président Omar Bongo Ondimba. « Le 4 mars 2014, elle souhaite sortir de l'indivision et fait une proposition transactionnelle dans laquelle elle demande que lui soit attribués la somme de 65 milliards de francs, soit plus de 100 millions d'euros, et quatre titres fonciers bien situés à Libreville », a-t-elle déclaré. Avant de considérer que cette requête, sur fond de chantage, ne pouvait prospérer du fait que sur les 54 héritiers répertoriés, la fille de Chantal Myboto, en tant que héritière réservataire, a droit à une part d'héritage tournant autour de 1,2% de la succession. Toujours selon l'avocate, cette demande sans suite réitérée le 7 mars 2014 a donné lieu à une démultiplication des actions en justice en France à partir de 2015. Dévoilant les dessous d'une grosse

machination aux contours plutôt brumeux. Elle a poursuivi, en indiquant que malgré les deux tentatives infructueuses consistant à obtenir les pièces de ladite succession, et d'attenter à la fonction d'avocat de l'oratrice, la cabale contre son client ne s'est pas arrêtée. Et même si elle était au départ contre la décision du Tribunal de Nantes de remettre à la partie adverse un extrait de l'acte de naissance d'Ali Bongo Ondimba, « je pensais qu'il fallait finalement qu'elle ait cet acte de naissance pour clore le débat ». Ce que la plaignante aurait obtenu, car « depuis le 12 novembre 2015, Onaïda Maïsha Bongo Ondimba dispose d'une copie intégrale de cet acte qui confirme que Ali Bongo Ondimba est bien le fils d'Omar Bongo Ondimba ».

Non sans relever que les décisions des parquets de Libreville d'abord, du 10 février 2016, puis de Nantes, le 19 février 2016, sont venues clore définitivement ce dossier. Me Dumont-Beghi a présenté les deux actes de classement d'une affaire aux imbrications politico-financières, qui selon ses



Photo : DR

Pour l'avocate du chef de l'Etat, Me Claude Dumont-Beghi, l'affaire de la filiation de son client est close.

dires, est définitivement close. Elle a également fait état de la plainte contre l'écrivain journaliste français, Pierre Péan, en fin d'année dernière. Tout en confirmant le suivi de ce dossier en vue de son aboutissement.

## La Semaine de ...

## Risque à proscrire

LES choses sont allées vite dans la perspective de l'élection présidentielle prévue pour août prochain. Et pour cause, Ali Bongo Ondimba, président en fonction, a déclaré sa candidature à ce scrutin. Ce à quoi, les Gabonais n'étaient pas habitués depuis plusieurs décennies. Son prédécesseur immédiat à la tête du Gabon, feu Omar Bongo Ondimba, les ayant habitués à se déclarer au dernier moment. Cette sortie du chef de l'Etat constituera le point focal de la présente chronique.

Toutefois, citons quelques événements qui ont enrichi l'actualité socio-politique de la semaine écoulée. Dans cette logique on mentionnera l'ouverture de la première session parlementaire de l'année 2016, synonyme de la reprise du travail à l'Assemblée nationale et au Sénat. Relevons qu'au cours de la cérémonie solennelle au niveau de son institution, Guy Nzouba Ndama s'est inscrit dans le même esprit que le président de la Cour constitutionnelle qui, en son temps, avait déjà déploré la pratique des ordonnances qui caractérise l'Exécutif. Le député de la Lolo-Wagna a davantage regretté le fait que ces textes parviennent au Parlement presque à la fin des sessions, comme si le gouvernement avait peur du débat. Ce qui lui paraît curieux, d'autant plus que le Parti démocratique gabonais (PDG) dont est issu l'actuel pouvoir exécutif est majori-

taire au Parlement. Pour le reste de son allocution, chacun appréciera le ton qui semble annoncer une fin de Législature plutôt passionnante...

Autre fait ayant marqué l'actualité de ces derniers jours, et qui est venu ternir encore plus, l'image de la justice gabonaise, la garde-à-vue, à la police judiciaire (PJ), de plusieurs fonctionnaires de l'Agence gabonaise de la sécurité alimentaire (AGASA). Cela suite à une altercation avec des magistrats qui étaient affectées aux tribunaux spéciaux dont la création avait été annulée dans la foulée des ordonnances par décision de la haute juridiction. Les hommes de loi voulaient déloger les fonctionnaires de l'AGASA qui occupaient l'immeuble ayant abrité les tribunaux spéciaux avant leur dissolution. Chef d'accusation : "outrage à magistrat". Or, les dispositions du Code pénal précisent que cette infraction est établie lorsque le magistrat est en fonction. Alors comment des magistrats peuvent-ils prétendre être en fonction, dans des juridictions qui n'existent pas. Serait-on dans une sorte de défiance à l'autorité de la Cour constitutionnelle dont les décisions ne peuvent faire objet de recours ?

C'est le lieu de demander à qui incombe la charge de mettre à exécution cette décision de la Cour constitutionnelle. Si c'est au gouvernement, alors qu'attend le ministre de la

Justice pour réorganiser les choses ? Dans tous les cas, cet abus d'autorité qui a privé, arbitrairement, des responsables administratifs, est blâmable.

Revenons maintenant au sujet principal de notre chronique : la déclaration de candidature d'Ali Bongo Ondimba à sa propre succession. L'acte a été posé, lundi dernier, à Port-Gentil. Dans la foulée, la formation politique dont il est le "Distingué camarade président" s'est mis en branle. Le PDG a ainsi tenu une réunion du Comité permanent du bureau politique, suivie de celle du bureau politique proprement dit. Les deux séances étaient présidées par le numéro un gabonais lui-même.

Tout au long de la semaine plusieurs activités relatives à la candidature du président Ali Bongo Ondimba ont été organisées. Dans ce registre on note, entre autres, la rencontre avec les femmes de la majorité républicaine et sociale pour l'émergence ; celle avec les femmes de l'administration et du secteur privé ; le soutien apporté à ladite candidature par quelques partis gazelles se réclamant de l'opposition, mais dont on n'entendait plus parler depuis près de sept ans...

A cela, s'ajoute la tenue des congrès provinciaux du PDG dans tous les chefs-lieux de province le week-end dernier. Conformément aux statuts du PDG, "le président du

parti est le candidat unique du parti à l'élection du président de la République. Il est investi au cours d'un congrès convoqué à cet effet". Les congrès provinciaux avaient donc pour objectif d'entériner la candidature du président de leur parti, en vue de son investiture au cours du congrès du 12 mars prochain. Dans le fond, au regard de son ambition de faire du Gabon un pays émergent à l'horizon 2025, il n'était pas surprenant de voir Ali Bongo Ondimba postuler un nouveau mandat. Ce qui a pu surprendre c'est certainement le moment choisi pour le faire. Cinq mois nous séparant de l'échéance. Dans tous les cas, au moins il aura le temps de voir clair, aussi bien dans son propre camp que dans l'opposition. Déjà que sa candidature a suscité des propos inquiétants chez certains opposants comme Zacharie Myboto de l'Union nationale (UN)...

Ceci étant, le chef de l'Etat, aura certainement à cœur le souci de convaincre le gouvernement de ne pas se lancer trop tôt dans la campagne électorale au détriment de leurs charges quotidiennes. Dans le contexte actuel, marqué par des mouvements de grève dans plusieurs secteurs, ce serait un gros risque. De peur de pourrir davantage le climat social et donner du grain à moudre aux adversaires de leur champion.